



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

Subrogation

Sommaire

[01 - Les Recommandations](#)

[03 - En saisie Net Entreprises](#)

[04 - Où visualiser les IJ subrogées](#)

[05 - Contacts](#)



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

01 - Les Recommandations



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

Pour rappel :

- Utilisez **uniquement le même RIB par SIRET** et attestation de salaire pour chaque risques. (*maladie / maternité / paternité et accueil de l'enfant / accident du travail / maladie professionnelle*)
- Mettez la **PÉRIODE MAXIMALE** prévue par votre Convention Collective (date de début et date de fin de subrogation) = **Évite d'éventuels indus si prolongation de l'arrêt de travail**



Vous utilisez plusieurs RIB ?

Conséquence :

Le logiciel Assurance Maladie va créer des changements de RIB pour chaque attestation

= Un délai de traitement plus important

Vous n'avez pas mis la date maximale de subrogation (convention collective) ?

Conséquence :

Si votre salarié prolonge son arrêt de travail = Paiement au salarié



**Vous utilisez un même RIB par
SIRET ?**

Conséquence :

Le délai de traitement est plus rapide

**Vous avez mis la date maximale de
votre convention ?**

Conséquence :

En cas de prolongation de l'arrêt, le
paiement des IJ* vous sera versé



*sous condition d'ouverture de droit

02 - En saisie Net Entreprises



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

En saisie Net Entreprises

Que faire ?

La subrogation se trouve à l'étape 6 de votre saisie Net Entreprises :

- Cochez "oui" à la demande de subrogation
- Renseignez l'IBAN : la saisie de l'IBAN est obligatoire et systématique en cas de subrogation. Utilisez uniquement le même RIB par SIRET et par attestation.
- Renseignez les dates de début et de fin de subrogation prévue dans le cadre de la convention collective ou d'un accord. **Ne pas mettre les dates de l'arrêt de travail.**

1 2 3 4 5 6 7 8

ÉTAPE 6 : SUBROGATION

Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013 Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	NOM : LEVAIN Prénom : aline

L'employeur demande une subrogation : OUI NON

Iban : *

Si le contrat individuel ou collectif de travail prévoit un maintien total ou partiel du salaire, l'employeur est subrogé de plein droit à l'assuré dans ses droits aux Indemnités Journalières, dans la mesure où le salaire maintenu est d'un montant au moins égal aux dites indemnités pour la période considérée (R323-11) :

du : au :

La date de début de subrogation à saisir ne doit pas être antérieure à la date du dernier jour de travail saisi à l'étape 4.

AIDE ? (ABANDONNER) < ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE >



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

03 - Où visualiser les IJ subrogées ?



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

Où visualiser les IJ Subrogées ?

Allez sur Bordereau de paiement des indemnités Journalières - BPIJ
Accessible dans le compte entreprise via Net Entreprise

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Accueil > Vos déclarations

Vos déclarations

- DSI (ex-DCR)
Déclaration sociale des indépendants
Accéder à l'historique
- Mon Compte Formation/Élu
Abondements des comptes des salariés et des élus locaux
Cofinancer une formation - Verser des droits liés aux entretiens professionnels, à un licenciement, à un accord collectif
- ILASS (ex DAE)
Gestion de la mobilité internationale pour le maintien de la sécurité sociale
Service de demande de certificat de détachement ou de pluriactivité lors d'une activité salariée à l'étranger
- Compte Entreprise
Vos démarches maladie et risques professionnels
Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

ENTREPRISE GIP MDS TEST PROJET - 999 000 805

ÉTABLISSEMENT 999 000 805 00013

Vos raccourcis

- Déclarer un accident du travail
- Gérer un dossier d'indemnités journalières

Accueil

Vos salariés

- Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves
- Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux
- Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Votre entreprise

1

Sommaire indemnités journalières

- Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières
- En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve [les conditions générales d'utilisation](#) du service "Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières"
- Bordereaux de paiement des indemnités journalières**
- En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve [les conditions générales d'utilisation](#) du service "Bordereaux de paiement des IJ"

[Retour](#)

3

2



Où visualiser les IJ Subrogées ?

Allez sur Bordereau de paiement des indemnités Journalières - BPIJ
Accessible dans le compte entreprise via Net Entreprise

NET-ENTREPRISES•FR GIP Modernisation des déclarations sociales Attestation de salaire et bordereau de paiement pour les indemnités journalières (BPIJ)

Recherche de paiements

Recherche de paiements

CONSULTATION DES ETABLISSEMENTS

CPAM : 441
N°agent : 0344451516374900010
Mode : HFCONS

Caisse
441 CPAM de LOIRE-ATLANTIQUE
451 CPAM du LOIRET
459 MNH
461 CPAM du LOT
471 CPAM du LOT ET GARONNE

Siret

Période du* 01/06/2023

Au 30/12/2023

Salarié

Nom

Prénom

Numéro de Sécurité Sociale
(13 caractères)

Type de recherche

Vue par BPIJ
 Vue par Salarié

Subrogation

Paiements subrogés
 Paiements non subrogés

Rétablir Rechercher



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

04 - Les contacts



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

Les Contacts

36 79

Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

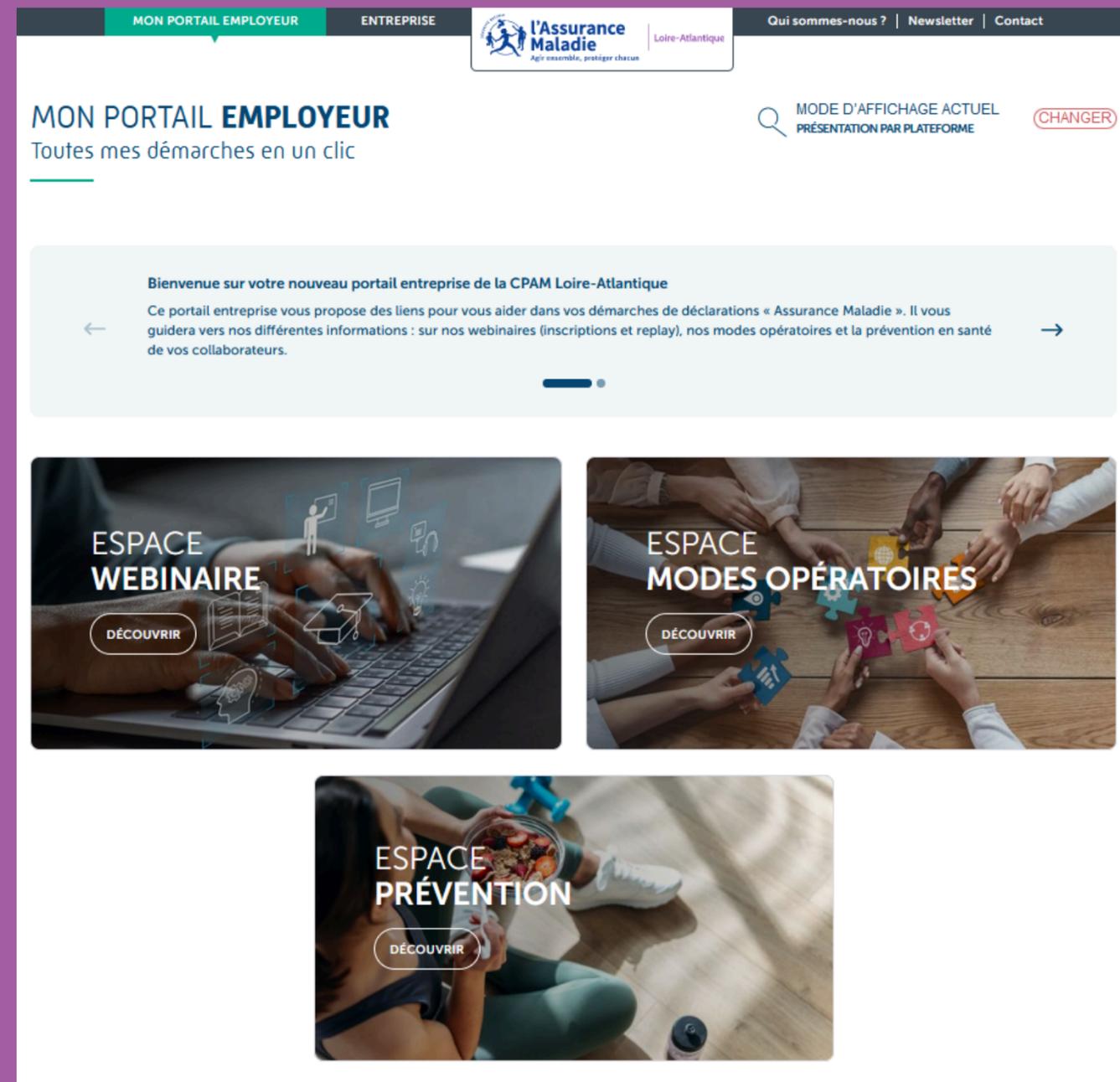
e-DEM un service pour tous

Une demande d'assistance à la saisie en ligne, une réclamation, une demande de contrôle d'un salarié en arrêt de travail



NET-ENTREPRISES-FR
0 806 800 700 Service gratuit + prix appel
pour Net-entreprises, DSN, PASRAU
dès le 2 janvier 2024

Mon portail employeur



MON PORTAIL EMPLOYEUR ENTREPRISE

Qui sommes-nous ? | Newsletter | Contact

MON PORTAIL **EMPLOYEUR**
Toutes mes démarches en un clic

MODE D'AFFICHAGE ACTUEL
PRÉSENTATION PAR PLATEFORME **CHANGER**

Bienvenue sur votre nouveau portail entreprise de la CPAM Loire-Atlantique
Ce portail entreprise vous propose des liens pour vous aider dans vos démarches de déclarations « Assurance Maladie ». Il vous guidera vers nos différentes informations : sur nos webinaires (inscriptions et replay), nos modes opératoires et la prévention en santé de vos collaborateurs.

ESPACE WEBINAIRE
DÉCOUVRIR

ESPACE MODES OPÉRATOIRES
DÉCOUVRIR

ESPACE PRÉVENTION
DÉCOUVRIR